PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE

(valant zonages « assainissement » et « eaux pluviales »)

7.2 ANNEXES SANITAIRES COMMUNALES

1. Note réseau d'eau

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Territoire en date du 4 février 2020

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée par délibération du Conseil de Territoire en date du 29 juin 2021

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mis en compatibilité avec l'arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée par délibération du Conseil de Territoire en date du 24 mai 2022

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mis en compatibilité avec le projet d'extension du tribunal judiciaire de Bobigny approuvé par arrêté préfectoral du 24 mai 2023

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée par délibération du Conseil de Territoire en date du 27 juin 2023

Mise à jour n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par arrêté n°A2023_2496 en date du 3 novembre 2023

Est Ensemble Grand Paris

BAGNOLET

Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Est Ensemble Grand Paris

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE

DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE BAGNOLET

La commune de Bagnolet est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à la Compagnie Générale des Eaux.

I. Eléments statistiques au mois de décembre 2003 :

- superficie : 257 ha
- population : 32.511 habitants
- longueur du réseau : 45.422 mètres de conduites
- nombre d'abonnés : 2.800
- consommation : 2.450.123 mètres cubes.

II. Situations géographique et topographique :

La commune de Bagnolet est limitée au Nord par la commune des Lilas, à l'Est par celles de Montreuil et de Romainville, au Sud par la commune de Montreuil, et à l'Ouest par la Ville de Paris.

Son altitude est comprise entre les cotes 55 et 115

En conséquence la commune de Bagnolet est alimentée en eau de 1ère et 2ème élévation.

III. Nature et provenance de l'eau distribuée :

L'eau distribuée dans la commune de Bagnolet est, pour le réseau de 1ère élévation, de l'eau de Seine filtrée et désinfectée, provenant de l'usine de Choisy-le-Roi qui a produit en 2003 un volume d'environ 139 millions de mètres cubes avec des pointes de 649 000 mètres cubes par jour et dont la capacité de production en double filtration est de 650 000 mètres cubes par jour. La limite de cloisonnement entre l'eau de Seine et l'eau de Marne est située au sud ouest de la commune de Bagnolet.

Pour le réseau de 2ème élévation, l'eau distribuée est de l'eau de Marne filtrée et désinfectée, provenant de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand qui a produit en 2003 un volume d'environ 111 millions de mètres cubes avec des pointes de 417.000 mètres cubes par jour et dont la capacité de production en double filtration est de 600.000 mètres cubes par jour.

IV. Composition des réseaux :

Réseau de 1ère élévation

De par leur situation géographique, seules quelques voies situées à la pointe sud-ouest de la commune, en limite de Paris, sont desservies par le réseau de 1ère élévation issu de la commune de Montreuil. Il s'agit des rues Et. Marcel, Jules Ferry (en partie), Ed. Vaillant, E. Varlin et de l'avenue Gallieni (en partie).

Réseau de 2ème élévation

L'alimentation en eau de 2ème élévation est assurée :

. à partir de Montreuil, par un feeder de 400 mm pénétrant dans la commune de Bagnolet par la rue de l'Epine.
. au nord venant de Romainville, par un feeder de 600 mm pénétrant dans Bagnolet par la rue Floréal.

A partir de ces ouvrages différentes conduites de 300 à 40 mm alimentent les points hauts de la commune.

V. **Renforcements et extensions nécessaires** :

Les renforcements du réseau se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités actuelles qui sont suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Février 2005

BONDY

Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Est Ensemble Grand Paris

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE

L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE BONDY

La commune de Bondy est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Eléments statistiques en décembre 2016

La superficie est de 547 ha ;
La population est de 53 381 habitants ;
Le nombre d'abonnés est de 7 340 ;
La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 2 522 813 m³.

Situation géographique et topographique

La commune de Bondy est limitée au Nord par les communes de Drancy, Le Blanc-Mesnil et Aulnay-sous-Bois, à l'Est par la commune des Pavillons-sous-Bois, à l'Ouest par les communes de Bobigny et de Noisy-le-Sec, au Sud par les communes de Rosny-sous-Bois et Villemomble.

Son altitude est comprise entre les cotes 45 m et 65 m.

En conséquence, la commune de Bondy est alimentée en eau de 1ère élévation.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans la commune de Bondy est de l'eau de Marne traitée pour répondre à la réglementation sanitaire, au niveau de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. Cette usine a produit en 2016 un volume moyen de 269 367 m³/jour avec une pointe de 344 328 m³/jour. Sa capacité de production est de 600 000 m³/jour.

De plus, un secours peut être assuré par les deux autres usines de production d'eau potable du SEDIF (Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise).

Deux stations de chloration sont situées sur le territoire de la ville de Bondy. La première sur le feeder de DN 1 250 (avenue de Rosny face à la rue Michelet), la seconde sur le feeder de DN 800/600 (rue Jean-Jacques Rousseau angle chemin de Groslay).

Composition du réseau

L'alimentation en eau de 1ère élévation est assurée par l'usine de Neuilly-sur-Marne à partir :

- d'un feeder de diamètre 1 500 mm, rue Etienne Dolet, avenue de Belfort, rue René Char, allée des Pinsons et route de Villemomble,

- d'un feeder de diamètre 800 mm traversant la Commune d'Est en Ouest, avenue Galliéni et rue Fremin, rue P.V. Couturier, rue du Breuil,

- d'un feeder de diamètre 800/600 mm, chemin de Groslay, rue J.J. Rousseau, rue Paul Renaud et route d'Aulnay,

- d'un feeder de diamètre 1 250 mm, trouvant son origine chemin de la Mare à la Veuve prolongée, en longeant les voies SNCF pour traverser ensuite une partie de la commune de Noisy-le-Sec, avant de réalimenter la ville de Bondy au niveau de l'avenue de Rosny,

- d'un feeder de diamètre 800 mm empruntant les rues Michelet, de la Fraternité, Roger Salengro, et Etienne Dolet, avenue de l'Est et rue du Midi.

A partir de ces canalisations principales, des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 200 mm répartissent l'eau sur le territoire de la commune de Bondy.

La pression dans ce réseau est stabilisée par les réservoirs semi-enterrés de Montreuil (TP 124) dont la capacité actuelle est de 185 500 m³.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les ouvrages indispensables du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France assurant le service public de l'eau potable.

Réseaux primaires - Ouvrages généraux :

Actuellement, les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune de Bondy.

Réseaux secondaires et tertiaires :

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Des canalisations de 1 500 mm, 1 250 mm et 800 mm de diamètre traversent les parcelles figurant sur la liste ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000ème.

Liste des terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de de diamètre 1 500 mm, 1 250 mm et 800 mm

Adresse de la propriété	Références cadastrales
Canalisation de 1 500 mm de diamètre	
-127 route de Villemomble	Section BC n°68
-1 rue du Gros Buisson	Section BC n°67
- Stade 130 route de Villemomble	Section BC n°79
- 116 route de Villemomble	Section AY n°96
- La mare à la Veuve	Section BD n°25
- La mare à la Veuve	Section BD n°156
- La mare à la Veuve	Section BD n°137
- La mare à la Veuve	Section BD n°138
- La mare à la Veuve	Section BD n°171
- 29 allée de l'Etoile	Section BD n°142
- 50-58 rue Etienne Dolet	Section BH n°135
- Chemin des Carrouges	Section BH n°137
- Voies ferrées SNCF – Ligne de Paris à Mulhouse P.K. 10,237. raccordement de la Grande Ceinture P.K. 62, 420 et 62, 435	
- Chemin de Montreuil à Claye	Section BH n°146
- Chemin de Montreuil à Claye	Section BH n°147

Adresse de la propriété	Références cadastrales
Canalisation de 1 250 mm de diamètre - Voies ferrées SNCF entre la rue du Vieux Moulin prolongée et l'avenue Jules Ferry. Ligne de Bobigny à Sucy P.K . 4,400 **Canalisation de 800 mm de diamètre** - Voies ferrées SNCF. Ligne de Paris à Strasbourg P.K. 10,200 - Passerelle franchissant le canal de l'Ourq au pont d'Aulnay-route d'Aulnay	Section AU n° 178 et 183

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. 0969 369 900.

Janvier 2018

Agence Régionale de Santé Île-de-France

Délégation départementale de Seine-Saint-Denis

Qualité de l'eau distribuée à BONDY

Synthèse de l'année 2016

Origine de l'eau

Votre commune est alimentée par l'eau de la Marne traitée par l'usine de Neuilly-sur-Marne.

Quartiers

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 145 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 49 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE Tous les prélèvements sont conformes.
NITRATES Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES Moyenne : 18,1 mg/L Maximum : 39,8 mg/L
DURETE Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.	EAU CALCAIRE Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé Moyenne : 25,8 °f Maximum : 34,4 °f
FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE Moyenne : 0,17 mg/L Maximum : 0,21 mg/L *Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé*
PESTICIDES Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE C EAU PONCTUELLEMENT NON CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Maximum : 0,12 µg/L (métaldéhyde) Nombre de prélèvements : 24 Classe NC0 Un dépassement de la limite de qualité a été observé sur une durée de moins de 30 jours

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (fluor, nitrates, aluminium...), à l'exception d'un dépassement en pesticides. En état, l'eau peut toutefois être consommée sans risque pour la santé, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eauportable.sante.gouv.fr ou sur https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation Départementale de Seine-Saint-Denis
1-7, Promenade Jean Rostand, 93005 BOBIGNY Cedex - Tel : 01 41 60 70 00 – Télécopie : 01 41 60 71 59

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Est Ensemble Grand Paris

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

DE LA COMMUNE DU PRE-SAINT-GERVAIS

La commune du Pré-Saint-Gervais est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de- France, dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Eléments statistiques pour 2017

La superficie est de 70 ha.
La population est de 17 779 habitants.
Le nombre d'abonnés est de 1 021.
La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 831 204 m^3.

Situation géographique et topographique

La commune du Pré-Saint-Gervais est limitée au Nord et à l'Est par les communes de Pantin et des Lilas, au Sud et à l'Ouest par la Ville de Paris.

L'altitude au sol varie entre les cotes NGF 60 et 115 mètres.

En conséquence, la commune du Pré-Saint-Gervais est alimentée en eau de 1ère et 2ème élévation.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans la commune du Pré-Saint-Gervais est de l'eau de Marne traitée pour répondre à la réglementation sanitaire au niveau de l'usine de potabilisation de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. Cette usine a produit en 2017 un volume moyen d'environ 274 000 m^3 avec des pointes de 397 000 m^3/ jour. Sa capacité de production est de 600 000 m^3/jour.

Elle peut être alimentée en secours par les usines de :

- Choisy-le-Roi, qui a produit en 2017 un volume moyen de 321 000 m^3/jour avec une pointe à 477 111 m^3 pour 2,10 millions d'habitants du Sud de Paris. Sa capacité maximale de production s'élève à 600 000 m^3/jour,

- Méry-sur-Oise, qui a produit en 2016 en moyenne 152 000 m^3/j avec une pointe à 232 418 m^3 pour 860 000 habitants du Nord de Paris. Sa capacité maximale de production s'élève à 340 000 m^3/j.

Composition du réseau

Réseau de 1ère élévation (NP 124)
(niveau piézométrique NP : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique)

Une partie de la commune du Pré-Saint-Gervais est alimentée en eau de 1ère élévation (c'est-à-dire avec un seul pompage en sortie de l'usine de potabilisation de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand) par deux canalisations de 200 mm de diamètre, l'une implantée rue André Joineau et la seconde située rue Gabriel Péri, rue Baudin et rue Gutemberg. Toutes deux sont issues du réseau d'eau potable traversant Pantin via

un feeder de diamètre 500 mm situé sous la R.N.3.
De ces conduites principales, des canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 100 mm à 40 mm, distribuent l'eau sur la partie basse de la commune dont l'altitude se situe en dessous de 70 mètres NGF environ.
La pression dans ce réseau est stabilisée par les réservoirs de Montreuil dont la capacité est de 185 000 m³ et le niveau de trop plein de 124 NGF.

Réseau de 2ème élévation (NP 156)

Depuis l'usine de Neuilly-sur-Marne, l'eau est refoulée dans les réservoirs de Montreuil puis élevée par l'intermédiaire d'une station de pompage également située à Montreuil. Depuis cette station, l'eau est acheminée vers le réseau de la commune via une canalisation de 300 mm située aux Lilas.

Ce réseau est composé d'une canalisation de diamètre 200 mm et 150 mm, empruntant l'avenue de Paris, l'avenue du Belvédère et la rue André Joineau. De cette conduite principale, des canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 100 mm à 40 mm, distribuent l'eau sur la partie de la commune dont l'altitude se situe entre 70 et 115 mètres NGF environ.
La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs de Romainville de trop plein 156 et dont la capacité est de 3 000 m^3.

Renforcement et extension

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, telles que modifiées par la loi n° 2003-5950 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 nouveaux de Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les ouvrages indispensables du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France assurant le service public de l'eau potable.

Réseaux primaires - Ouvrages généraux :

Actuellement, les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune du Pré-Saint-Gervais.

Réseaux secondaires et tertiaires :

Les renforcements de réseau se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Mars 2019

LES LILAS

Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Est Ensemble Grand Paris

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE

DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DES LILAS

La commune des Lilas est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

I. Eléments statistiques en décembre 2016 :

- la superficie est de 126 ha
- la population est de 22 928 habitants
- le nombre d'abonnés est de 1 835
- la consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 1 157 592 m³.

II. Situations géographique et topographique :

La commune des Lilas est limitée au Nord par les communes de Pantin, à l'Est par la commune de Romainville, au Sud par celle de Bagnolet, et à l'Ouest par la commune du Pré-Saint-Gervais et par la Ville de Paris.

Elle est située sur un plateau. Son altitude se situe aux alentours de la cote 110 mètres. En conséquence, la commune des Lilas est alimentée en eau de 2ème et 3ème élévations (2 et 3 pompages en sortie de la production d'eau potable).

III. Nature et provenance de l'eau distribuée :

L'eau distribuée dans la commune des Lilas est de l'eau de Marne traitée pour répondre à la réglementation sanitaire, au niveau de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. Cette usine a produit en 2016 un volume moyen de 269 367 m³/jour avec une pointe de 344 328 m³/jour. Sa capacité de production est de 600 000 m³/jour.

IV. Composition du réseau :

Réseau de 2ème élévation (ROMAI156 - N.P. 156 (niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique) :

L'alimentation de la commune des Lilas est assurée à partir de l'usine de surpression de Montreuil, elle-même alimentée par l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand.

A partir de l'usine de Montreuil, une conduite de diamètre 700 mm empruntant le boulevard de la Boissière à Montreuil se poursuit en diamètre 600 mm rue Etienne Marcel, rue de Montreuil, boulevard du Général Galliéni, rue Benfleet, rue de la République à Romainville, rue Floréal à Bagnolet, et assure l'alimentation de la commune des Lilas par le Sud.

Une conduite de diamètre 300 mm issue de l'usine de Montreuil, empruntant le boulevard de la Boissière à Montreuil, la rue Etienne Marcel, la rue Jean Jaurès, la rue du Président Wilson, la rue Lénine à Romainville, assure l'alimentation de la commune des Lilas par le Nord.

Une canalisation de diamètre 300 mm emprunte les rues de Bagnolet et Georges Clémenceau et assure la liaison entre les deux canalisations mentionnées ci-dessus.

Une conduite de 800 mm issue de l'usine de Montreuil empruntant la rue Branly, la rue des Néfliers se réduit en diamètre 500 mm dans la rue Rochebrune et la rue Ernest Savart à Montreuil, pour se prolonger en 300

mm avenue de Stalingrad à Bagnolet, rue Pasteur et rue des Bruyères aux Lilas. Cette conduite assure l'alimentation par l'Ouest de la commune.

Différentes conduites dont les diamètres s'échelonnent de 200 à 40 mm répartissent l'eau sur le territoire de la commune.

La pression du réseau est équilibrée par deux réservoirs surélevés situés sur la commune de Romainville (capacité totale de 5 000 m³ - cote trop plein 156) et un réservoir surélevé situé sur la commune des Lilas, rue du Château (capacité de 1 750 m³ - cote trop plein 150).

Réseau de 3ème élévation (LILAS157 - N.P. 157)

Le réservoir de seconde élévation situé rue du Château constitue une bâche d'aspiration pour la station de troisième élévation située sur le même site. Cette station refoule sur un réseau de troisième élévation, qui dessert les points de la commune des Lilas dont l'altitude est supérieure à 120 m.

La pression dans ce réseau est équilibrée par un réservoir surélevé situé rue du Garde Chasse (capacité 200 m³ - cote trop plein 157).

La refonte des installations de pompage et de stockage de l'eau situées sur la commune des Lilas est en cours d'achèvement. Le réseau de 3ème élévation ne disposera plus de réservoir d'équilibre et sera alimenté par l'usine de surpression située rue du Château, doublée à cette occasion.

V. **Renforcements et extensions nécessaires** :

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, telles que modifiées par la loi n° 2003-5950 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 nouveaux de Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les ouvrages indispensables du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France assurant le service public de l'eau potable.

Réseaux primaires - Ouvrages généraux :

Actuellement, les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune des Lilas.

Réseaux secondaires et tertiaires :

Les renforcements de réseau se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Mars 2017

MONTREUIL

Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Est Ensemble Grand Paris

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE

DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE MONTREUIL

La commune de Montreuil est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile de France, dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile de France.

Eléments statistiques en 2014 :

- la superficie est de 892 ha,
- la population est de 104 489 habitants,
- le nombre d'abonnés est de 11 347,
- la consommation de la commune a été, au cours de cette année de 5 896 439 m^3

Situation géographique et topographique

La commune de Montreuil est limitée au Nord par les communes de Noisy-le-Sec et Romainville, à l'Est par celle de Rosny-sous-Bois, au Sud par les communes de Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois et Vincennes et à l'Ouest par la commune de Bagnolet et la Ville de Paris.

Son altitude est comprise entre les cotes 55 et 115 mètres NGF. En conséquence, la commune de Montreuil est alimentée à partir de réseaux de 1ère et de 2ème élévation.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans la commune de Montreuil est majoritairement de l'eau de Marne, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire, provenant de l'usine de potabilisation de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand. Cette usine a produit en 2014 un volume moyen d'environ 257 000 m^3/jour avec des pointes de 358 000 m^3/jour. Sa capacité de production est de 600 000 m^3/jour.

Sur un secteur de taille plus réduite, l'eau distribuée provient également de l'usine de Choisy-le-Roi, qui a produit en 2014 un volume moyen d'environ 311 000 m^3/jour, avec des pointes de 428 000 m^3/jour. Sa capacité de production est de 600 000 m^3/j.

Composition du réseau

- Réseau de 1ère élévation :

Le secteur sud-ouest de la commune, situé à une cote d'altitude du terrain inférieure à 70 mètres NGF environ, est alimenté en eau de 1ère élévation provenant de l'usine de Choisy-le-Roi par deux feeders de diamètres 1250 mm et 600 mm qui traversent la Seine à Charenton-le-Pont. L'eau pénètre sur cette portion de territoire communal par des conduites de diamètres 300 mm, 200 mm et 150 mm depuis les communes de Vincennes et Saint-Mandé. Des canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 150 mm à 40 mm de diamètre répartissent ensuite l'eau dans cette partie de la commune.
La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs de Villejuif (capacité : 76 000 m^3) et Châtillon (capacité : 135 000 m^3) dont les trop-pleins sont à la cote 122 mètres NGF.

Les riverains de l'avenue Victor Hugo et de la rue Simon Dereure sont quant à eux alimentés en eau par le réseau de 1ère élévation provenant de l'usine de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand. La pression du réseau y est équilibrée par les réservoirs de 1ère élévation de Montreuil, situés au sud-ouest de la rue de la Montagne Pierreuse (capacité totale de 185 500 m^3), dont le trop-plein est à la cote 124.50 mètres NGF. Il convient de préciser que ces réservoirs garantissent la sécurité d'alimentation en eau potable d'une grande partie de l'Est parisien.

- Réseau de 2ème élévation :

Les réservoirs de première élévation situés rue de la Montagne Pierreuse servent de bâche d'aspiration à une station de pompage, située à proximité mais sur un site distinct, situé de l'autre côté (au nord-est) de la rue de la Montagne Pierreuse. L'eau refoulée par cette station alimente les réservoirs surélevés de Romainville (2 x 2500 m^3) et celui des Lilas (1750 m^3) par un réseau de feeders maillés de diamètres de 800 mm à 400 mm. De ces conduites principales, des canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 300 mm à 40 mm, distribuent l'eau sur la partie de la commune dont l'altitude se situe entre 70 et 115 mètres NGF environ.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs de Romainville dont le trop plein est à la cote 156 mètres NGF.

En cas d'indisponibilité de la station de pompage principale, ce réseau peut être entièrement alimenté par une station de pompage de secours, située sur le même site que la station principale, et composée d'un groupe motopompe autonome en énergie.

Renforcement et extension

Sur l'ensemble de la commune, les canalisations sont dimensionnées pour alimenter les besoins connus.

Les renforcements ou extensions, qui s'avéreraient nécessaires, se feront en fonction des opérations à réaliser et seront adaptés à chaque nature d'opération.

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les possibilités d'évolution des ouvrages du Syndicat des Eaux d'Ile de France assurant le service public de l'eau potable.

Terrains, hors voies publiques, traversés par des canalisations de diamètre important

Deux canalisations de 1250 mm et de 400 mm de diamètre traversent les parcelles figurant ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000ème.

Liste des terrains, hors voies publiques, traversés par les canalisations d'eau de 1250 et de 400 mm de diamètre

Adresse de la propriété	Références cadastrales
Canalisation de 1250 mm de diamètre	
Angle rue Pierre Brossolette - avenue Victor Hugo	Section CP n° 200
303 avenue Victor Hugo	Section CP n° 69
Canalisation de 400 mm de diamètre	
2 avenue du Président Salvador Allende	Section S n° 146
Rue Edouard Branly	Section S n° 171

Pour tous renseignements complémentaires concernant les passages des canalisations situées hors voies publiques, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile de France – Tél. : 0969 369 900.

Octobre 2015

PANTIN

Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Est Ensemble Grand Paris

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU

DE LA COMMUNE DE PANTIN

La commune de Pantin est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux.

Eléments statistiques au mois de décembre 2004

Le territoire communal a une superficie de 501 ha
La population était de 49.919 habitants
Le réseau comptait 63.351 mètres de conduites
Le nombre des abonnés a atteint 2.688
La consommation de la commune a été, au cours de l'année 2004, de 3.654.356 mètres cubes.

Situation géographique et topographique

La commune de Pantin est limitée au Nord-Ouest par la commune d'Aubervilliers, à l'Est par celles de Bobigny et de Romainville, au Sud par les communes des Lilas et du Pré-Saint-Gervais, et à l'Ouest par la ville de Paris.

L'altitude varie de 40 mètres à 100 mètres. En conséquence, la commune de Pantin est alimentée en eau de 1ère et de 2ème élévation.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans la commune de Pantin est de l'eau de Marne filtrée et désinfectée provenant de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand qui a produit en 2004 un volume d'environ 110 millions de m^3 avec des pointes de 473.000 m^3 par jour, et dont la capacité de production en double filtration est de 600.000 m^3 par jour.

Une partie Ouest de la commune de Pantin, située entre la RN 3, la rue Delizy, la rue Cartier Bresson, la commune d'Aubervilliers et la ville de Paris, est alimentée eau de forage à partir de l'usine de Pantin.

Composition du réseau

- **Réseau de 1ère élévation**

L'alimentation en eau de 1ère élévation est assurée par un feeder de 1250 mm issu des réservoirs de Montreuil, qui traverse la commune d'Est en Ouest depuis la Route de Noisy (RD 116) à Romainville, et qui se dirige vers Aubervilliers et Saint-Denis en suivant le Chemin Latéral au Chemin de Fer et la rue Cartier Bresson.

Ce feeder réalimente deux conduites, l'une de 500/400 mm avenue Jean Lolive (RN 3), et l'autre de 300/400 mm avenue du Général Leclerc.

A partir de ces ouvrages, différentes conduites dont les diamètres s'échelonnent de 300 mm à 60 mm alimentent la partie Nord de la commune, la moins élevée, où l'altitude est approximativement inférieure à 70 mètres.

La pression dans ce réseau est stabilisée par les réserves de Montreuil dont la capacité actuelle est de 185.500 m3.

- **Réseau de 2ème élévation**

Les réservoirs de Montreuil servent de bâche d'aspiration à une usine de surpression implantée sur le même site, qui refoule dans un réseau de 2ème élévation. Ce réseau alimente la partie haute de la commune de Pantin située au Sud et à l'Est des rues Rouget de l'Isle, Charles Auray, Lavoisier, Guillaume Tell, Résistance et Anatole France par des conduites de diamètres égaux ou inférieurs à 150 mm.

La pression dans ce réseau est équilibrée par deux réservoirs de 2.500 m3 chacun situés à Romainville.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Les programmes de construction successifs de cette région ont amené à développer les réseaux secondaires et tertiaires. La poursuite de ces développements se fera en fonction de l'importance des opérations, en tenant compte des cheminements possibles qu'il est difficile de définir actuellement. Il semble que des aménagements locaux des réseaux existants seront suffisants pour assurer les besoins domestiques, industriels ou commerciaux ainsi que la défense contre l'incendie.

Janvier 2006